



DELIBÉRATIONS N°146
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 novembre 2023

DEL 2023.11.07/146

Thème :

FINANCES

Objet :

**Liquidation RBEA -
Opérations de
régularisation**

Le **mardi 07 novembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne ASCHETTINO, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date: 31/10/2023

Affichage: 31/10/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAÏN, Aïcha CHERIF

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023_11_146-DE
Reçu le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

.....

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2221-16 et R.2221-17 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** les statuts de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (RBEA) ;
- VU** la délibération N°220 en date du 18/12/2015 portant approbation de la fin de l'exploitation de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (RBEA) ;
- VU** la délibération N°91 en date du 26/04/2017 portant versement d'une avance de trésorerie dans les comptes de liquidation de la RBEA ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°05-2023-09-06-00008 en date du 06/09/2023 portant arrêt des comptes de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (RBEA) ;
- CONSIDERANT** que, par délibération N°220 en date du 16/12/2015, le Conseil municipal a décidé de mettre fin à l'exploitation du service public de l'eau potable par la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (RBEA) ;
- CONSIDERANT** que, par délibération N°91 en date du 26/04/2017, le conseil municipal a décidé le versement d'une avance de trésorerie permettant au liquidateur d'honorer les dettes de la RBEA pour un montant maximum de 150 000€, cette avance devant être remboursée au fil des opérations de liquidation par l'encaissement des recettes de la régie restant à recouvrer ;
- CONSIDERANT** que la Ville n'a versé qu'un seul acompte de 30 000€ sur cette avance et que cette somme n'a jamais pu être remboursée au budget principal ;
- CONSIDERANT** qu'il convient par conséquent de régulariser cette avance par l'inscription au budget principal d'une charge à caractère général de 30 000€ ;

CONSIDERANT que les emprunts souscrits par la RBEA ont été repris par la Ville à la date du 1^{er} janvier 2016 en application, notamment, de la réglementation qui prévoit que, en cas de dissolution d'une régie, l'autorité organisatrice (la Ville de Briançon) lui est substituée dans tous ses droits et obligations ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de son activité de distribution de l'eau potable, la RBEA avait contracté quatre emprunts à taux fixe auprès de la société BNP PARIBAS pour un capital restant dû de 700 002,84€ au 31/12/2015 ;

CONSIDERANT que la Ville de Briançon a entrepris en 2016 toutes les démarches utiles auprès de la société BNP PARIBAS pour que ces quatre emprunts soient l'objet d'actes de novation pour changement de débiteur permettant ainsi un remboursement direct par la Ville pour un montant de 700 002,84€ ;

CONSIDERANT que le comptable public avait souhaité attendre la fin des opérations de liquidation pour intégrer ces emprunts dans le budget de la Ville ;

CONSIDERANT qu'il convient aujourd'hui d'autoriser formellement le comptable public à procéder aux opérations nécessaires à l'apurement dans Hélios des fiches des emprunts remboursés par la Ville pour le compte de la RBEA ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 06/11/2023 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De régulariser l'avance de trésorerie versée dans les comptes de liquidation de la RBEA par l'émission d'un mandat de paiement d'un montant de 30 000€ imputé au compte 6573642 du budget principal de la Ville, les crédits nécessaires étant inscrits par décision modificative N°3 ;
- D'autoriser le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires nécessaires à l'apurement des emprunts de la RBEA remboursés à hauteur d'un capital restant dû de 700 002,84€ au 31/12/2015 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023_11_146-DE
Reçu le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.11.07/146

PUBLIÉE LE : **15 NOV. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

